

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 55

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

OBJET

Soutien aux structures communales et associatives d'accueil petite enfance (crèches et haltes-garderies) 4ème répartition

**Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
139.78**

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Les crédits alloués par notre Département en 2017, pour le soutien aux structures d'accueil petite enfance associatives et communales sont de 3 172 000 € en fonctionnement.

A ce jour, la Commission permanente du Conseil départemental a procédé à la répartition de cette enveloppe à hauteur de 930 490 €

La dotation étant suffisante, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport, les demandes de subvention de fonctionnement formulées par diverses associations au titre de l'année 2017.

Le montant des subventions s'élève à 144 760 € au titre du dispositif Prestations aux structures de Petite enfance associatives - fonctionnement,

Pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Par ailleurs, délégation a été donnée à la commission permanente pour la répartition de ces crédits sur proposition de la commission Exigence sociale.

PROPOSITION

Au bénéfice de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la vie associative, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer les subventions figurant dans les tableaux ci-annexés ;
- imputer les dépenses correspondantes, soit 144 760 € au chapitre 65 du budget départemental ;
- m'autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention est égale ou excède 23.000€, à signer une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet ;

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL